

Une bonne réforme, c'est possible

Nous voulons une réforme des retraites qui :

- **corrige les effets des réformes régressives passées,**
- **assure pour toutes les générations, notamment les plus jeunes, un niveau de pension convenable dès 60 ans,**
- **reconnaisse la pénibilité en permettant des départs anticipés.**

Alors que les profits des grands groupes sont florissants, que les dividendes versés aux actionnaires ont progressé 7 fois plus vite que la masse salariale ces trente dernières années, que des dirigeants d'entreprises s'octroient des salaires annuels supérieurs à ce que plus d'un salarié sur deux ne gagnera pas sur toute une vie, qui osera prétendre qu'il n'y a pas d'argent pour les retraites ?

Alors que la fortune des 500 premières fortunes françaises a progressé de presque 25 % et que leur patrimoine s'est accru de 59 milliards en un an, le SMIC quant à lui n'a même pas eu de coup de pouce malgré la situation d'urgence, et pour la 4^{ème} année consécutive, les fonctionnaires voient leur point d'indice bloqué. Quant aux salariés du privé leur salaire en moyenne n'a progressé que de 1 %.

Patronat et gouvernements successifs s'appuient sur la crise créée par le capital pour justifier les politiques d'austérité, en nous culpabilisant, ressassant sans cesse qu'en France «on ne travaille pas assez» dans l'année

et surtout «pas assez longtemps» et que le « coût » du travail est beaucoup trop élevé.

De son côté, le Fonds Monétaire International (FMI) encourage le Gouvernement Français à poursuivre les «réformes» afin de mettre un terme aux soi-disant rigidités du marché du travail par une politique de mesures d'austérité, dont seuls les salariés supportent les conséquences. Or, ces politiques d'austérité n'apportent que récession, pauvreté et précarité comme en témoignent les situations en Grèce, Espagne, Portugal et l'Italie.

Le vieillissement de la population est un fait : les plus de 60 ans constituent 23.5 % de la population totale aujourd'hui et seraient 32 % en 2060.

En réalité on ne pourrait que se réjouir d'un allongement de la durée de vie s'il se faisait en bonne santé.

Les inégalités d'espérance de vie à la retraite sont considérables. Ainsi, à 35 ans, l'ouvrier a déjà 6 ans d'espérance de vie en bonne santé en moins qu'un cadre. A 60 ans, son espérance de vie en bonne santé n'est que de 9 ans. Elle est deux fois moins longue que celle d'un cadre.

Au mépris de cette réalité le MEDEF ne veut pas entendre parler de la reconnaissance de la pénibilité au travail. Il considère que la pénibilité n'aurait « rien à voir avec la question des retraites ». C'est inacceptable alors que des centaines de milliers d'hommes et de femmes usent leur santé au travail, vieillissent prématurément et « bénéficient » de ce fait d'une retraite en bonne santé écourté de 5,7 ou 10 ans, parfois plus. La reconnaissance de la pénibilité par un droit au départ anticipé est une dimension importante de la bataille pour la défense et l'amélioration du système de retraite par répartition.

Le dispositif prévu, conforme aux desiderata du MEDEF ne répond aucunement au problème posé. Il subordonne la reconnaissance de la

Union Locale CGT d'Arles, 3, rue Parmentier, 13200 Arles www.cgтарles.fr

Tel : 04.90.96.50.27 Fax : 04.90.96.46.78 unionlocale@cgтарles.fr

pénibilité à la constatation d'un handicap. Les salariés qui ont du supporter des dizaines d'années de travaux pénibles ne sont pourtant pas, dans la majorité des cas, des malades ou des handicapés, mais des personnes qui ont une espérance de vie écourtée du fait des contraintes de travail subies. Beaucoup de pays ont mis en place depuis longtemps des « retraites d'ancienneté » (Italie, Pologne, Danemark)

Les dernières réformes ont été menées ces dernières années, notamment au nom de la démographie et de l'idée selon laquelle vivre plus longtemps devrait amener à travailler plus longtemps. En oubliant, notamment que la diminution de la durée de la vie active pour cause de chômage et de précarité se traduit par une baisse des ressources du système.

Seules solutions proposés devant le déficit des caisses de retraites, l'allongement de la durée ou la hausse des cotisations. C'est aller bien vite en besogne et soigneusement oublier que d'autres solutions existent, et par exemple, que la productivité a évolué. Un salarié produit plus de valeur ajoutée qu'il y a 40 ans, mais la communication passe. Les médias de masse aident à enfoncer le clou, L'opinion publique est préparée à « la perte des acquis ». Pourtant les français sont attachés à un système de retraite public avec un départ à 60 ans. (62% d'entre eux sont attachés au départ à la retraite à 60 ans)

Toutes les réformes menées jusqu'à présent, évitent toute remise en cause d'un mode de financement susceptible de contribuer à l'emploi.

Au contraire, l'objectif poursuivi par un allongement de la durée du travail est simple : Baisser et baisser massivement dans la durée le niveau des pensions de retraite, et c'est inacceptable, cela vise à tuer le dispositif de retraite par répartition. Dans le fond, tous, Medef, UMP et gouvernement

actuel, ne rêvent que d'une chose, la montée en puissance d'un système de retraite par capitalisation, pour le plus grand bonheur des assurances privées.

Les organisations syndicales s'opposent à tout allongement de la durée de cotisation, plaçant pour une réforme radicale du mode de financement des retraites.

Le gouvernement nous dit qu'il ne touche pas à l'âge de départ à la retraite, 62 ans, (ne parle même pas de revenir à 60 ans), mais en augmente progressivement le nombre d'annuité. Au delà du fait qu'il veut faire passer « des vessies pour des lanternes », cela signifie que le gouvernement ne remet pas en cause le contenu de la loi de 2003. Cela ne peut pas nous convenir, d'abord parce que l'espérance de vie sans incapacité régresse et qu'il serait normal que les salariés et les retraités profitent des gains de productivité. Il faut également prendre en compte la situation de l'emploi, qui va continuer de se dégrader au regard des taux de croissance attendus pour 2013 et 2014.

La durée des cotisations ne peut pas augmenter, car la première des conséquences sera la baisse du niveau des pensions lié à la décote pour toutes celles et tous ceux qui n'auront pas le plein de leurs droits. Les salariés sont vraiment opposés à l'augmentation de la durée de cotisation, au moment où plus de 50% des salariés, avant de prendre leur retraite, sont déjà en inactivité. Nous sommes toujours en pleine crise, dont on veut faire payer l'addition aux salariés alors qu'ils n'en sont en rien responsables et que les dividendes versés aux actionnaires n'ont jamais été si importants.

Nous soutenons que c'est bien par la création d'emplois pérennes, par l'augmentation des salaires, des pensions, des revenus de remplacement, que la relance de la croissance économique aura lieu permettant ainsi de financer

notre système de retraite par répartition et la protection sociale plus globalement.

Car, alors que le patronat a fait mine de s'offusquer de ce nouveau « prélèvement », relayé par une droite qui ne cesse d'évoquer le matraquage fiscal, l'assurance a d'ores et déjà été donnée par le gouvernement de compenser cette « hausse » par une baisse prochaine du coût du travail, lors de l'examen du budget de la Sécurité Sociale fin septembre. Par contre, aucune compensation prévue pour les salariés, les retraités, les privés d'emploi !

Il y a quelques jours, le gouvernement rassurait le patronat sur le prochain transfert des cotisations sociales patronales de la Branche Famille vers l'impôt (CSG et/ou TVA).

Toutes ces nouvelles attaques contre le monde du travail sont inacceptables et justifient pleinement l'action et la mobilisation des salariés. Ce n'est pas le coût du travail qu'il faut diminuer, c'est le coût du capital !

A Arles le 10 septembre, les UL CGT et FO ; la FSU et Solidaires) appellent à une manifestation à 10H30- place de la République.

Le gouvernement ne peut pas ne pas prendre en compte la situation liée à la crise et celle de l'emploi vécue par les salariés, même si l'Europe, les marchés financiers et les agences de notation font pression pour imposer une réforme régressive.

Pour la CGT, préparer l'avenir nécessite de rompre avec l'austérité qui handicape l'intervention publique et le progrès social et stoppe la croissance.

Que l'on soit dans le public, le privé, que l'on soit privé d'emploi, retraité, nous sommes tous concernés par le maintien et la création d'emplois, l'augmentation généralisée des salaires, revenus de remplacement et pensions, l'amélioration des conditions de travail, une protection sociale de haut niveau.

La CGT considère qu'une réforme est nécessaire. Elle doit être destinée à améliorer la situation des retraités actuels et futurs et à favoriser l'emploi et les salaires. C'est en fonction de ces objectifs que les ressources de financement doivent être dégagées.

La CGT revendique :

- **Taux de remplacement 75 % minimum pour une carrière complète.**
- **Pas de pension inférieure au SMIC (1700 € revendiqué par la CGT) pour une carrière complète.**
- **Ouverture du droit à retraite à 60 ans pour tous.**
- **Départ anticipé avec pension complète dans le cadre de la reconnaissance de la pénibilité.**
- **Validation des années d'études.**
- **Validation des périodes de précarité subie.**
- **Indexation pensions et salaires portés au compte sur salaire moyen.**
- **Retour aux 10 meilleures années pour la détermination du salaire annuel moyen du privé.**
- **Renforcement des mesures solidaires, notamment celles qui concourent à corriger les inégalités femmes-hommes.**

Toutes les fédérations appellent à la mobilisation.

Après la tenue de notre assemblée générale de rentrée, nous pouvons affirmer que la mobilisation pour la journée de grève et de manifestation du 10 septembre marquera la rentrée sociale.

7

Déjà des appels à la grève sont connus :

Territoriaux, Hôpital, Pole Emploi, La Poste, Conseil Régional, Finances Publiques, Véolia Transport Urbains d'Arles, Macif, Actes-Sud, Transgourmet (Saint Martin de Crau), EPC France (Saint Martin de Crau)